



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 456-1-U

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 456-1-U adopté par le conseil municipal le 16 janvier 2019 a été certifié conforme par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu le 12 février 2019.

Règlement no 456-1-U : Règlement modifiant le règlement de construction no 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 25 février 2019

Rémi Raymond, LL.B., B.A.
Greffier